

Accords de consortium – annexe charte graphique

Etant rappelé qu'un objectif premier de l'initiative d'excellence de l'université de Bordeaux de construction d'une grande université pluridisciplinaire européenne à forte intensité de recherche autour d'un « nouveau modèle d'université », et de son développement par la conduite d'une politique ambitieuse axée sur l'excellence dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les membres réputés respectivement partenaires fondateurs et partenaires privilégiés au programme,

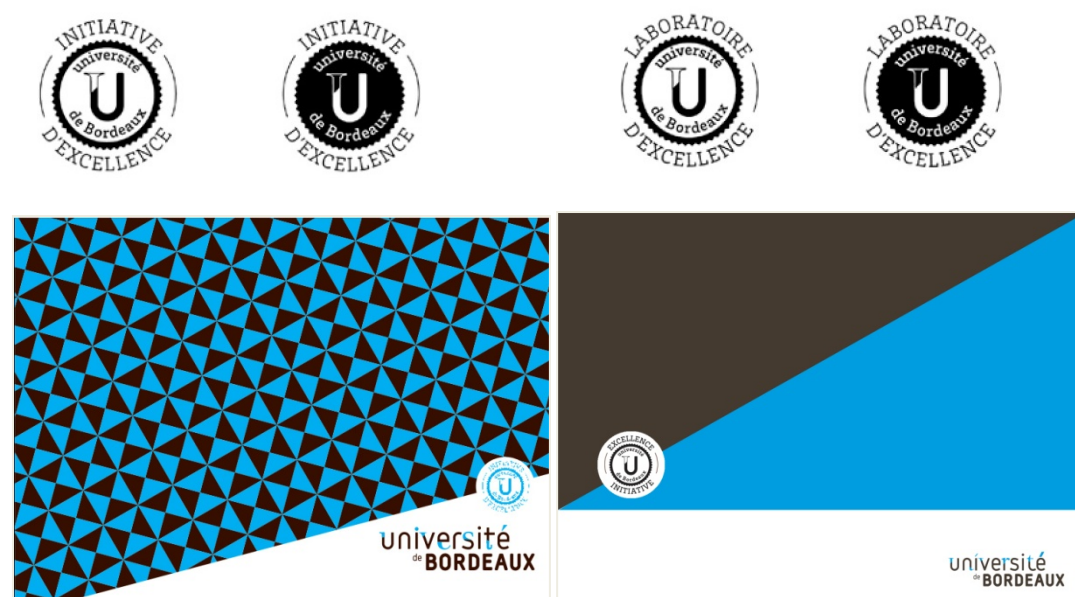
En application de ces principes, les éléments suivants sont posés comme devant conduire les modalités de communication au sujet de l'Initiative d'excellence, de ses programmes et actions

- **Pour toute communication pour le compte du programme émise le coordinateur ou les partenaires**

> La charte graphique de l'université de Bordeaux s'applique.

Des éléments graphiques spécifiques ont été créés pour identifier les projets portés au titre de l'Initiative d'excellence et des Investissements d'avenir, des projets spécifiques de l'établissement. Aussi, les macarons Initiative d'excellence, Laboratoire d'excellence, Equipement d'excellence doivent être apposés sur les supports de communication idoines.

Exemples :



Les éléments de l'identité graphique de l'université de Bordeaux : <http://www.u-bordeaux.fr/identite-graphique/index.html>

> Ne figure en 1^{ère} de couverture des supports de communication que le logo de l'université de Bordeaux, adossé systématiquement que ce soit dans le texte ou par l'apposition du macaron à la mention « Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux ».

> Le caractère partenarial du programme « Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux » est spécifié comme mention explicite sur une page dédiée, de préférence en 4^e de couverture du support, et selon le principe suivant :

- Sur toutes les communications générales :
 - Mention « L'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux est portée par l'université de Bordeaux en partenariat avec :
 - [logos du CNRS et de l'Inserm, puis de tous les partenaires associés, présentés par ordre alphabétique] »
 - Mention des partenaires privilégiés sous la forme suivante et par ordre alphabétique :
 - « Les organisations suivantes contribuent au programme : CEA, CHU, IFREMER, INRA, INRIA, IRSTEA »
 - Mention des (autres) financeurs du programme, le cas échéant par ordre alphabétique.
 - Participent au financement du programme [logo des financeurs]
 - Compte tenu de la structure générale de financement du programme, sont systématiquement présentés comme co-financeurs le Conseil Régional d'Aquitaine et la Commission Européenne.

> Il est rappelé que la mention du financement est obligatoire sur toute communication en indiquant par exemple « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir dans le cadre du projet IdEx Bordeaux portant la référence ANR - n°ANR-10-IDEX-03-02 ».

Exemple d'application de ces principes :

1^{ère} de couverture



4^e de couverture



- **Lorsqu'un projet est émetteur de la communication**

> Les conditions de la charte graphique de l'université de Bordeaux s'appliquent selon un principe de majeur/mineur (cf. charte graphique de l'université de Bordeaux).

> Les logotypes des partenaires du projet seront apposés selon les mêmes principes (fondateur(s), financeur(s)).



Exemple :

- **Lorsqu'un partenaire est émetteur de la communication**

Trois éléments figureront de manière obligatoire sur toutes les communications :

- > le macaron IdEx Bordeaux
- > le logo « Investissements d'avenir »

> la mention « l'Initiative d'excellence est portée par l'université de Bordeaux en partenariat avec Bordeaux Sciences Agro, l'Institut Polytechnique de Bordeaux, Sciences Po Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne, le CNRS et l'Inserm.